

Convocation du 03/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 27 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Dominique GENTIAL, Geneviève AUDIBERT,
Nombre de conseillers absents : 1 Robert TAFANKEJIAN, Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Tanguy GERLAND, Vincent
Nombre de pouvoirs : 5 FUGIER, Agnès LAPEYRE, Stéphanie MARILLAT, Paolino TOLA, Rachel VAQUE, Chantal BILLIET,
Secrétaire de séance : Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Nancy GUIBOUD, Martine IMBERT, Fabrice PIAUD, Wilfrid PAILHÈS,
Christiane RANC, Georges ISHACIAN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Alexandre
Éliane GUILLON POTHAIN, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT

Sauf,

Audrey RENAUD, pouvoir à Danièle PAYAN
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Robert TAFANKEJIAN
Mamadou DIALLO, pouvoir à Paul TOLA
Alexandre BAILLET, pouvoir à Vincent FUGIER
Christian ROZO – Absent non excusé

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire désigne Madame Éliane GUILLON, secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2025

Rapporteur
M. MOURIER

Aucune observation sur le procès-verbal.

Madame le Maire revient sur les échanges de la dernière séance du conseil pour apporter les précisions suivantes :

La Chambre Régionale des Comptes avait rapporté le mauvais rattachement de certains services dans l'organigramme de la Ville placés directement sous l'autorité du Maire. Cela a été rectifié dès 2024 et le nouvel organigramme place l'ensemble des services sous l'autorité de la direction générale des services.

Madame le Maire évoque à nouveau que ces mauvais rattachements ont été rappelés lors de la dernière séance du Conseil par M. Pailhès qui a mis en avant les anciennes fonctions de Madame le Maire indiquant qu'elles ne pouvaient lui permettre d'ignorer ces règles de fonctionnement. Or, après vérification, les organigrammes de la précédente mandature, de 2010 à 2013 mentionnent que la situation était similaire avec les rattachements du service communication et des secrétariats du Maire et des élus au chef de cabinet, lui-même directement rattaché au Maire.

Ainsi, le fonctionnement reproché à la majorité actuelle était similaire à celui de la précédente équipe à laquelle Monsieur Pailhès a appartenu, fonctionnement conservé à l'arrivée de la majorité actuelle mis à part la suppression du poste de directeur de cabinet.

Monsieur Pailhès indique que les dysfonctionnements rappelés lors du dernier Conseil sont ceux observés par les magistrats et non par le groupe d'opposition, que ces observations n'ont pas été faites dans le cadre de contrôles antérieurs.

INFORMATION : OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MADAME LE MAIRE ET À MADAME LA PREMIÈRE ADJOINTE	Rapporteur A. ESPRIT
---	--------------------------------

Monsieur Esprit expose la mise en œuvre de la protection fonctionnelle à l'égard de Madame le Maire et de Madame le Première Adjointe.

Monsieur Pailhes souhaite savoir si chaque élu peut être protégé dans le cadre de la protection fonctionnelle.

Madame le Maire donne la parole à la Directrice Générale des Services.

La Directrice Générale des Services porte à connaissance que l'octroi de la protection fonctionnelle est automatique pour les élus qui ont des délégations, contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, avec transmission au préfet et information du conseil municipal. Pour ceux qui n'ont pas de délégation, la protection peut également être octroyée en cas de faits graves et dépôts de plaintes qui doivent être en lien avec les fonctions électives.

Madame le Maire rajoute que la protection fonctionnelle peut également être octroyée à des agents, ce qui va être le cas prochainement.

Monsieur ISHACIAN demande si cette protection concerne également la mise en place d'une sécurité privée. Ce n'est pas le cas.

01. PROCÉDURE DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DU THÉÂTRE LE RHÔNE : CHOIX DU LAURÉAT	Rapporteur F. REVERDY
--	---------------------------------

Monsieur Reverdy présente la délibération.

Monsieur Reverdy indique que ces trois projets étaient non seulement très intéressants, mais également très distincts les uns des autres, ce qui a permis des échanges nourris.

Deux d'entre eux se sont particulièrement distingués avec un fort écart de budget (3,3 millions par rapport à l'estimation). C'est un choix raisonnable qui a été effectué, dans le respect de la gestion des deniers publics.

Madame le Maire rappelle que c'est un chantier d'ampleur : le bâtiment actuel date de 1981, n'étant plus adapté et ne répondant plus aux normes en vigueur, des aménagements conséquents vont être réalisés.

La Ville s'est associée avec l'Agglo car cette salle sera un équipement complémentaire à ceux existants sur le territoire et des financements très importants, 5 millions d'euros, ont été actés par l'Agglo. Par ailleurs, 3 millions d'euros sont également fléchés dans le cadre du CPER. D'autres subventions seront sollicitées sur les aspects de rénovation énergétique.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

02. TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNT SUITE À FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ SA HLM LOGEMENT ALPES RHÔNE (SOLLAR)

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

03. ADHÉSION À UNE CENTRALE D'ACHAT SPECIALISÉE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE ET DES TÉLÉCOMS DENOMMÉE « CANUT »
--

Rapporteur V. FUGIER

Monsieur Fugier présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

04. DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

05. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhes annonce que son groupe votera contre les délibérations qui concernent le budget.

Monsieur Pailhes demande si un budget principal pour l'exercice 2026 sera présenté en début d'année.

Madame Guillon indique qu'un budget principal sera soumis lors du conseil du 2 février prochain.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 8 Abstention : 0

Madame Guillon présente la délibération et les principaux chiffres relatifs aux contextes national et local.

Madame le Maire remercie Madame Guillon, la Directrice Générale des Services, la Directrice des finances et les services de la Ville pour tout ce travail de préparation de ce dernier rapport d'orientations budgétaires du mandat.

Madame le Maire indique que la situation d'incertitude budgétaire et le contexte politique national actuel rend difficile l'élaboration des prévisions financières et les efforts qui sont demandés aux collectivités pour réduire leurs dépenses rendent l'exercice budgétaire particulièrement exigeant.

Elle rappelle, comme pour les années précédentes et comme elle s'y est engagée que, les taux d'imposition de la commune ne seront pas augmentés en 2026. Elle souligne enfin que la Ville dispose d'une situation financière saine, avec une dette maîtrisée et sans recours à de nouveaux emprunts, permettant la poursuite des investissements engagés. Cette gestion rigoureuse a permis de maintenir les équilibres financiers tout en poursuivant les investissements engagés en faveur de projets structurants destinés à améliorer la qualité de vie des Bourcaines et des Bourcains. Plusieurs d'entre eux ont vu le jour comme les aménagements récents des avenues Tony Garnier, Jean Saint-Marc et allée Éloi Francon qui accompagnent les nouveaux programmes immobiliers, poursuivent la transformation du centre-ville et améliorent les dessertes douces mais également la création du Parc des tilleuls, la végétalisation de l'école R. Monnet, l'aménagement de la voie douce du Valentin, la réfection de différentes voiries et la poursuite des investissements en matière de sécurité.

Madame le Maire rappelle également les grands projets engagés qui seront inscrits au budget comme la rénovation de la maternelle A. Munier, la rénovation du théâtre ou l'aménagement du parking des Berges.

Elle indique que pour le théâtre, 50% du fonds de concours attribués pourra être débloqué en 2026, soit 2,5ME. Ce fonds de concours serait perdu s'il n'est pas débloqué à temps. La réfection du chemin de St Barthélémy est également engagée puisque le SDED va démarrer les travaux d'enfouissement.

Monsieur Pailhes exprime également ses remerciements envers les services ayant contribué à l'élaboration de ce document. Ce dernier document budgétaire conclut deux mandats. Il aurait été opportun de disposer d'un comparatif entre les réalisations effectuées et celles qui ne l'ont pas été ainsi que sur l'évolution entre les grands chapitres de dépenses.

Il rappelle le désaccord de l'opposition quant à l'augmentation des tarifs des cantines et aux choix effectués (fermeture d'un équipement de quartier à l'Allet, diminution de la subvention du CCAS, de celle du centre musical et de la MC). Monsieur Pailhès exprime des craintes sur l'épargne de la Ville et sur le fonctionnement. Les projets annoncés sont anciens.

Monsieur Pailhès estime que des projets importants (Cosec, maison des associations, voiries structurantes) n'ont pas été menés à bien puisque Madame le Maire a fait le choix d'affecter 16 millions d'euros sur un seul projet, celui de Girodet. Il souligne qu'il manque de fait aujourd'hui au budget de la commune plusieurs équipements publics et il déplore les choix effectués.

Madame le Maire souligne que des réponses ont été apportées à plusieurs reprises à ces demandes récurrentes. Elle précise qu'elle n'a pas fait de bilan, contrairement aux propos

de Monsieur Pailhès, mais qu'un rapport d'orientations budgétaires retrace un certain nombre d'engagements de l'année écoulée et présente les perspectives à venir.

En revanche, un bilan comparatif sur les deux mandats aurait été très malvenu compte tenu de la période pré-électorale.

Le projet Girodet, non prévu dans le programme initial de la majorité, s'est imposé et sa réussite est indéniable. Madame le Maire souligne l'importance de faire un lien entre le passé et le présent de la commune, les Bourcains sont très attachés à ce parc qui leur permet de se réapproprier ce secteur. Le projet de la cascade est également mené dans ce sens puisqu'une cascade existait sur ce site.

Elle rappelle au conseil municipal l'invitation pour découvrir le travail mené avec un groupe de seniors bourcains, autour de leurs souvenirs sur le Bourg-lès-Valence d'autrefois et invite chacun à le découvrir.

Le patrimoine a été la priorité de la majorité avec la sécurité et le développement très important du réseau de caméras qui a permis de nombreuses interpellations.

L'assemblée prend acte de la tenue du débat.

07. VENTE D'UN BIEN MOBILIER D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 4600 €	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

08. ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)	Rapporteur E. GUILLON
---	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Madame le Maire indique que c'est une délibération très importante pour la reconnaissance envers les agents municipaux. Malgré les difficultés budgétaires auxquelles la Ville est confrontée, l'engagement et le travail accompli par les agents seront valorisés grâce à une bonne gestion financière.

Cette délibération marque la recherche d'une plus grande équité entre les agents et la mise en œuvre d'une réelle part variable.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

09. MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ DE MANIEMENT DES FONDS POUR LES REGISSEURS	Rapporteur E. GUILLON
--	---------------------------------

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

10. CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

11. RECENSEMENT DE LA POPULATION : AGENTS RECENSEURS ET COORDONNATEUR DES ENQUÊTES

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhes demande si la population a dépassé les 20 000 habitants à Bourg-lès-Valence.

La Directrice Générale des Services informe que l'INSEE n'a pas encore donné cette information.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

12. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE VOLONTARIAT EN SERVICE CIVIQUE
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Ranc, au nom du groupe, exprime sa satisfaction pour cette démarche.

Madame Ranc demande pourquoi il n'y a pas dès le départ 5 personnes sur ce dispositif et souligne qu'aucune information a été dite sur le domaine et la nature des projets concernés. Elle questionne sur quels poste les jeunes volontaires seraient affectés. Dans quel délai ce service civique pourrait-il être mis en place au sein de la collectivité.

A la demande de Madame le Maire, la Directrice Générale des Services confirme que ce sont bien 3 et non 5 postes qui sont créés. Les postes ne sont pas encore définis. La Ville doit déposer des dossiers pour obtenir les agréments nécessaires avant de lancer les appels à candidatures.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0

13. RAPPORT SOCIAL UNIQUE ANNÉE 2024

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Monsieur Pailhes et le groupe dans son ensemble reconnaissent la complexité et la sensibilité du domaine de la gestion des ressources humaines, un exercice difficile où tous les élus, en particulier ceux avec une délégation, portent une part de responsabilité.

L'équilibre entre l'administration, les élus et les représentants du personnel est essentiel. Pendant ces 2 derniers mandats, la Ville a vu un turn-over important, avec un nombre élevé de départs dans plusieurs secteurs, notamment à la Direction de la communication et sur le poste de DGS depuis 2014. Des mouvements ont aussi affecté les services techniques et la police municipale, certains par choix volontaires, d'autres par choix contraints. Des départs ont suscité des inquiétudes et le groupe évoque des témoignages d'agents épuisés, se sentant mal et souvent silencieux face à un climat social dégradé à certaines périodes.

A travers ce dernier rapport social, le groupe souhaite saluer tous les agents de la Ville de Bourg-lès-Valence qui ont œuvré à la qualité du service public, qu'ils soient restés à la mairie, aient changé de collectivité ou aient évolué au sein de la commune. Il met en avant également le travail de dialogue mené avec les syndicats.

Madame le Maire répond que le turn-over est très fréquent dans toutes les collectivités comme dans les entreprises. Aujourd'hui, le personnel est très volatile et encore plus depuis le Covid. Les départs vers l'Agglo sont positifs, cela permet des évolutions. Elle indique conserver de bonnes relations avec d'anciens DGS.

Il ne faut pas venir au travail la boule au ventre et parfois, un changement de poste est très bénéfique. Certains agents veulent d'ailleurs revenir après être allés voir ailleurs. Le personnel est très méritant dans sa majorité. C'est ce qui a motivé le réexamen du régime indemnitaire.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

14. PLAN DE FORMATION 2026

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Madame Ranc souligne les possibilités accrues de formation compte tenu du développement des webinaires. Elle souhaite savoir si la commune a des demandes de bilans de compétence, de validation des acquis des expériences et de conseils en évolution professionnelle.

Madame Guillon informe qu'il y en a peu mais qu'ils sont systématiquement étudiés. Les agents sont également autorisés à utiliser leur compte DIF.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 7 Abstention : 0

15. MANDAT AU CDG DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS RISQUES STATUTAIRES ET SANTÉ/PRÉVOYANCE
--

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Pour le vote, Madame Éliane GUILLON, Première Adjointe, quitte la salle et confie la séance à Madame le Maire.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

16. CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIÉTÉ NIKROME POUR LA GESTION DE LA BILLETTERIE DU SEMI-MARATHON ÉDITION 2026

Rapporteur A. ESPRIT

Monsieur Esprit présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

17. CONVENTION RELATIVE À L'IMPLANTATION, LA GESTION ET L'UTILISATION DU SITE DE COMPOSTAGE
--

Rapporteur A. LAPEYRE

Madame Lapeyre présente la délibération.

Monsieur Pothain indique l'intérêt du compostage mais souhaite savoir si une étude d'impact des sites existants sur le volume des déchets a été envisagée ou si la commune a déjà des chiffres par l'Agglo.

Mme Guillon rappelle que les déchets relèvent d'une compétence de l'Agglo.

Madame Lapeyre indique que l'objectif fixé est d'atteindre 15% de baisse des déchets collectés en ordures ménagères.

Sachant qu'un composteur collectif mobilise une vingtaine de familles et qu'il y a 3 sites publics sur Bourg-lès-Valence, cela reste pour l'instant négligeable mais la Ville invite tous les habitants intéressés à se faire connaître.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

18. CONVENTION CADRE RELATIVE À LA MAINTENANCE ET LA DÉCLARATION AU SDIS DES PEI PRIVÉS
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

19. CONVENTION RELATIVE À LA GESTION EN FLUX DES RÉSERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX ENTRE SDH CONSTRUCTEUR ET LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE

Rapporteur D. GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

20. ÉCHANGE DE PARCELLE – ROUTE DE L'ECONDU
--

Rapporteur D.GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

21. RÉTROCESSION DE VOIRIE – RUE DU GÉNÉRAL HOCHÉRapporteur
D.GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

**22. ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN ROUTE DE TALAVARD
– RÉGULARISATION DE SURFACE**Rapporteur
D.GENTIAL

Madame Gential présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

**23. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACCESSIBILITÉ PORTANT SUR
LES ANNÉES 2023 ET 2024, DE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE
ÉTABLI PAR LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ**Rapporteur
F. PIAUD

Monsieur Piaud présente la délibération.

Madame Carlomagno et le groupe dans son ensemble remercient les services de la Ville pour le travail réalisé. Cependant, elle souligne que les montants prévus pour les mises en conformité en 2023 (5 550 euros) et 2024 (192 000 euros) semblent insuffisants pour une Ville de 20 000 habitants.

Madame Carlomagno estime que le total des dépenses réalisées pour l'agenda d'accessibilité est bien inférieur à l'estimation initiale et s'interroge sur la hiérarchie des priorités de l'équipe municipale.

Elle demande des précisions sur le devenir de l'ancienne école Jean Vacher, devenus locaux associatifs ainsi que celui des locaux associatifs du Vieux-Bourg et souhaite que les décisions qui engagent ce patrimoine communal soient débattus publiquement.

Le groupe de l'opposition souhaite également savoir si les permis de construire pour les établissements recevant du public font systématiquement l'objet d'une saisine de la commission d'accessibilité, pour prévoir les bons aménagements dès le départ

Le groupe demande d'augmenter les moyens budgétaires alloués et de garantir l'accessibilité dès la conception des nouvelles constructions publiques.

Madame Guillon précise que Bourg-lès-Valence est la première Ville de la Drôme à avoir obtenu une dérogation de 2 ans de son ADAP et que les autres communes ne sont pas autant avancées.

Elle précise que pour un certain nombre d'opérations, c'est uniquement l'attestation finale qui manque mais les travaux sont réalisés.

Elle confirme que toute nouvelle construction, tout nouveau permis, est étudié en parallèle des règles d'urbanisme, au regard de l'accessibilité et de la sécurité et que les constructions répondent aux normes d'accessibilité et de sécurité. En fonction de la catégorie de l'établissement, la commission départementale effectue une visite préalable avec les services concernés (SDIS, sécurité...).

Madame Gential complète sur la question liée aux locaux qu'utilisent les associations actuellement. Les projets sont suspendus au projet de la nouvelle maison des associations. Pour l'instant, les projets de déconstruction ou de réutilisation ne sont pas arrêtés.

Madame le Maire précise que toute la mise en accessibilité de la Ville a travaillé en collaboration avec la Commission d'Accessibilité.

La dernière commission a donné lieu à très peu de demandes, les membres se sont déclarés assez satisfaits. Elle rappelle la réalisation de l'aire sportive extérieure inclusive à Girodet et également l'installation d'un trampoline accessible sur l'aire de jeux pour enfants.

Monsieur Pailhes demande s'il y a eu des échanges avec des partenaires pour la réalisation de logements à la place de l'école Jean Vacher puisque le rapport d'accessibilité mentionne une vente.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une intention mais qu'il n'y a pas de discussion à ce jour.

L'assemblée prend acte du rapport.

24. PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION – ANNÉE 2024
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

L'assemblée prend acte du rapport.

25. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS
--

Rapporteur A. LAPEYRE

Madame Lapeyre présente la délibération.

L'assemblée prend acte du rapport.

DÉCISIONS DU MAIRE

Numéro	Objet de la Décision
2025-216-DC-DCV	Fourniture et pose de projecteurs LED pour la mise en valeur du pilier de la Passerelle
2025-221-DC-DCV	Acquisition d'un véhicule de type mini-bus Renault Trafic pour le centre de loisirs Louis Jourdan
2025-226-DC-DCV	Acquisition d'une machine à tracer pour le service voirie
2025-233-DC-DCV	Fourniture et pose d'un système d'éclairage pour la mise en lumière du monument impasse Longueville
2025-236-DC-CSP	Vente agorastore Véhicule Renault Kangoo
2025-238-DC-DCV	Travaux de démolition et de désamiantage du bâtiment modulaire de l'école maternelle de Chony
2025-241-DC-DCV	Fourniture et pose d'un bungalow modulaire pour le vestiaire femmes au centre technique municipal
2025-243-DC-DAF	Signature d'une convention d'occupation précaire d'un logement
2025-244-DC-DUDD	Conservation-restauration de la fontaine Sanial
2025-245-DC-SPO	Prestation d'entretien des terrains foot honneur J. Claret et Girodet Nord
2025-246-DC-SCP	Marché de travaux : désamiantage et curage dans le cadre de la réhabilitation de l'école maternelle André Munier – Conclusion et signature du marché
2025-247-DC-DCV	Accord-cadre à bons de commande de fourniture de prestations : montage, démontage, entretien et stockage du chapiteau de la guinguette
2025-248-DC-CSP	Mise à disposition de la Poste à titre onéreux d'un local municipal 20 chemin du Valentin
2025-249-DC-DAF	Sollicitation financements Département de la Drôme : conservation et restauration de la fontaine Sanial
2025-250-DC-DAF	Désignation d'un avocat pour un recours intenté contre la Commune
2025-251-DC-DAF	Grille tarifaire des événements 2026 sponsoring-mécénat
2025-252-DC-DAF	Grille tarifaire Village de Noël 2025 sponsoring-mécénat
2025-253-DC-DUDD	Opération chemin Saint-Barthélemy - Travaux de réseaux électriques/téléphonique/génie civil – Réalisation de travaux de génie civil par la Commune
2025-256-DC-DAF	Signature d'une convention d'occupation précaire d'un logement
2025-265-DC-DAF	Signature d'une convention d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service
2025-271-DC-CSP	Vente cultivateur à ressorts
2025-272-DC-DAF	Sollicitation financement Département de la Drôme : rénovation des locaux du service propreté urbaine
2025-273-DC-CSP	Vente rouleau Quivogne RSR300
2025-295-DC-CSP	Vente Peugeot Boxer 4557 WH 26

Madame le Maire clôt la séance à 20h46.

Le secrétaire de séance,



Eliane GUILLON

La Présidente de séance,



Marlène MOURIER

